

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Dominique TIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 003-370/14/BC

■ Attribution d'une subvention à Provence Business Angels et approbation d'une convention.

DPEATSV 14/12125/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Provence Business Angels, installé sur le Technopôle de Château-Gombert, dans l'Hôtel Technologique, est un réseau associatif composé d'une quarantaine d'entrepreneurs/investisseurs privés.

Affilié au réseau national France Angels, il fait partie des 70 réseaux de Business Angels répartis dans les différents départements de France.

Un business angel est un chef d'entreprise ou un manager en activité ou non, qui investit sur ses fonds propres par le biais d'une prise de participation minoritaire dans le capital d'une entreprise.

Les business angels interviennent sur la phase la plus critique et risquée de la chaîne du financement, celle de l'amorçage, avec des tickets d'investissements de 50 000 à 500 000 euros. Les business angels ont tous un profil managérial ou entrepreneurial et apportent aux porteurs de projet en plus de leur investissement, un accompagnement humain, des compétences, un réseau...

Les trois grandes missions du réseau Provence Business Angels sont :

- la mise en relation entre investisseurs/entrepreneurs et porteurs de projet en recherche de fonds propres,
- le recrutement de nouveaux business angels,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

- la contribution au développement économique local en encourageant le développement des entreprises et de l'emploi.

Le bilan de Provence Business Angels en 2013 :

- 40 membres
- 120 projets étudiés,
- 39 instruits et 19 présentés,
- 7 projets financés pour un total de 501 000 d'euros
- 250 participants aux 2 Angels Cafés organisés
- La dynamique du fond CPBA qui permet d'abonder les investissements des Business Angels et de boucler les tours de tables (dotation du Club des Provence Business Angels : 1 200 000 euros apportés par des acteurs privés comme SMC et Viveris)

Les objectifs de Provence Business Angels pour 2014 :

- structurer d'avantage le réseau afin de l'ancrer dans le territoire économique local,
- multiplier les actions de promotion auprès des investisseurs potentiels et des porteurs de projets,

Provence Business Angels est également un acteur majeur de la French Tech Aix-Marseille avec le projet d'accélérateur P. factory.

Pour répondre à ces objectifs, PBA propose un programme d'animation annuel avec les « Angels Cafés ».

Ces événements organisés sur un format 19h/21h s'adressent à des chefs d'entreprises/créateurs et investisseurs et ont pour objectif de favoriser l'accès au financement de projets. Ils sont répartis en trois temps forts : un débat autour d'une thématique liée au financement, du « réseautage » et des rendez-vous programmés.

En 2014, la 11^{ème} édition a eu lieu au moins de juin au Théâtre de la Minoterie sur le thème : « Entrepreneurs, Porteurs de projet, quelle stratégie gagnant/gagnant ? »

La 12^{ème} édition, objet de la demande de subvention, se déroulera courant décembre 2014.

Dans le cadre de sa politique de développement économique fondée sur l'économie de la connaissance, Marseille Provence Métropole soutient ce type d'actions qui favorisent le développement et l'ancrage territorial d'activités sur son territoire.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 10 000 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Logistique (location de salle et cocktail)	4 000 euros
- Communication	1 500 euros
- Animation (son, vidéo, photos)	4 500 euros

	10 000 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	4 000 euros
- Société Marseillaise de Crédit	2 000 euros
- Fidal	2 000 euros
- Deloitte	2 000 euros

10 000 euros

Il est proposé au Bureau de Communauté d'attribuer au titre de l'année 2014 une subvention d'un montant de 4 000 euros à Provence Business Angels, dont les modalités d'application sont définies par une convention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC portant délégation du Conseil au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation la 12^{ème} édition des Angels Café sur Marseille Provence Métropole par Provence Business Angels

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 4 000 euros à Provence Business Angels pour l'organisation de la 12^{ème} édition des Angels Café.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec Provence Business Angels.

Article 3

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-Politique B 330 - Chapitre 67 – Nature 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORE

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER